



Concours Suisse de Musique pour la Jeunesse (CSMJ)

RÈGLEMENT DU CONCOURS 2026 - Jazz&Pop

Online-PreSelection	Un enregistrement vidéo réalisé live par courriel jusqu'au 30.11.2025
Live-PreSelection	Mars à Lausanne et Bâle
Come Together	1 - 3 mai 2026 à Zurich, Club Mehrspur

Introduction

Bienvenue au Concours Suisse de Musique pour la Jeunesse (CSMJ) Jazz&Pop! Nous sommes heureux d'accueillir de jeunes musicien·ne·s de toute la Suisse pour ce concours passionnant et inspirant. Le concours CSMJ Jazz&Pop est une plateforme unique qui offre aux jeunes artistes talentueux la possibilité de démontrer leurs compétences musicales dans les genres jazz et pop. Grâce à la collaboration du CSMJ avec des écoles de musique, des hautes écoles de musique, des juré·e·s et des artistes provenant de toute la Suisse, les jeunes musicien·ne·s bénéficient de contacts importants avec la scène musicale.

Nous sommes fiers de proposer un large éventail de catégories dans lesquelles les participant·e·s peuvent présenter leur talent musical. Qu'il s'agisse d'un solo, d'un ensemble ou d'un groupe, nous nous réjouissons de découvrir et de célébrer la diversité des formes d'expression musicale.

La PreSelection pour Jazz&Pop se déroule en deux étapes : d'abord en ligne, puis en direct sur place. Jusqu'au 30 novembre 2025, un enregistrement vidéo d'un morceau de musique (max. 5 minutes) doit être envoyé par courriel à info@sjmw.ch pour la PreSelection en ligne. Une première sélection sera effectuée par le jury sur la base de cette vidéo. Les participant·e·s qui auront convaincu lors de la PreSelection en ligne seront invité·e·s à la PreSelection en direct. Celle-ci aura lieu en mars 2026 à Lausanne et à Bâle. L'objectif de la Live PreSelection est de décider, dans le cadre d'une performance en direct attrayante, qui pourra participer à la Finale - le Come Together. L'invitation à la Live PreSelection sera annoncée fin janvier 2026. Le traditionnel "Come Together" (Finale) aura lieu à Zurich, réunissant les participant·e·s des concours Classica, Musique Ancienne, Musique Contemporaine, Composition et FreeSpace.

Nous tenons à remercier tous les jeunes musicien·ne·s pour leur participation et nous leur souhaitons beaucoup de succès et de plaisir au Concours Suisse de Musique pour la Jeunesse Jazz&Pop. Enflammons ensemble la magie de la musique et donnons vie à la scène!



Sommaire

1.	DESCRIPTION DU CONCOURS	3
2.	ADMISSION	3
	2.1 Conditions de participation	3
	2.2 Réservation des dates	3
	2.3 Inscription	3
	2.4 Accompagnement instrumental	4
3.	TAXE D'ENREGISTREMENT	4
	3.1 Taxe d'inscription	4
	3.2 Modalités de payment	4
	3.3 Frais	4
4.	CONCOURS 2026	5
	4.1 Disciplines du Concours	5
	4.2 Déroulement du Concours	5
	4.3 Catégories d'âge Jazz&Pop	6
	4.4 Exigences quant au programme	6
	4.5 Durée de la présentation	6
5.	ÉVALUATION	7
	5.1 Critères d'évaluation	7
	5.2 Entretien avec le jury	7
6.	PRIX	7
7.	ENREGISTREMENT SONORES, PHOTOGRAPHIES OU ENREGISTREMENT VIDÉO, PROTECTION DES DONNÉES	7



1. Description du Concours

Le concours CSMJ Jazz&Pop, comprenant les disciplines Jazz et Musique improvisée, Pop, Rock, Hip-hop, Musique électronique, etc. est organisé au niveau national et offre aux enfants et aux jeunes musicien-ne-s non-professionnels la possibilité de montrer leurs capacités musicales en public et devant un jury compétent.

2. Admission

2.1 Conditions de participation

Le Concours est ouvert aux représentations en solo ou en groupe. Tous les instruments sont admis, de même que le chant. Les instruments électroniques (pour séquençage, échantillonnage, platinisme/DJing, etc.) peuvent être utilisés. Il est important de mettre en valeur la performance «live» ainsi qu'un apport créatif clairement identifiable (composition ou arrangement personnels, etc...). Toutes les personnes prenant part à une présentation doivent participer comme instrumentistes et/ou chanteur-euse-s à l'ensemble du programme. Il n'y a pas de formation d'accompagnement ou accompagnement instrumental à disposition. En règle générale les préenregistrements ne sont pas autorisés. Les dispositions particulières réglant les présentations «solo» sont à consulter sous «point 2.3 Inscription».

Sont admis les jeunes de toute nationalité* domiciliés en Suisse ou dans la Principauté du Liechtenstein, ou de nationalité suisse ou liechtensteinoise résidant à l'étranger.

** Les participant-e-s doivent au moins pour moitié être de nationalité suisse ou liechtensteinoise ou être domiciliés en Suisse ou dans la Principauté du Liechtenstein. Les participant-e-s s'engagent à donner des indications conformes à la vérité.*

2.2 Réservation des dates

Pour participer au concours Jazz&Pop 2026, les participant-e-s doivent réserver toute la période de la PreSelection (fin de semaine mi-mars/fin mars) ainsi que la période du 1 - 3 mai 2026 pour le Come Together. Environ quatre semaines avant les PreSelection et le Come Together, les participant-e-s recevront des informations précises sur le déroulement, le soundcheck, le temps d'auditions, etc.

2.3 Inscription

L'inscription se fait du 1er au 30 novembre 2025 au moyen du formulaire d'inscription en ligne dûment rempli sur sjmw.ch. Le programme doit être communiqué avec l'inscription. **Un enregistrement vidéo réalisés live doit être envoyé par courriel à info@sjmw.ch jusqu'au 30 novembre 2025.** L'enregistrement est déterminant pour l'admission à la Live-PreSelection du Concours, mais sa qualité de production n'est pas un critère de sélection. N'envoyer qu'une vidéo par représentations en solo ou en groupe, d'une durée maximale de 5 minutes. La vidéo doit avoir le même personnel que la performance au Come Together. La commission musicale se réserve le droit d'exclure la bande du concours en cas de changement de personnel.



Les préenregistrements ne sont autorisés lors du Concours que si les candidat·e·s apportent la preuve, dans sa description, que tout le processus de production a été réalisé par leur soin (par ex. avec Pro Tools, Ableton Live, MAX ou logiciel semblable). Dans ce cas, il est recommandé de contacter le secrétariat lors de l'inscription.

2.4 Accompagnement instrumental

L'accompagnement instrumental des artistes solistes n'est possible et autorisé que s'il est organisé par les participant·e·s eux-mêmes. Les groupes d'accompagnement ne sont pas admis. Il n'y a pas de restriction quant à l'âge de la personne qui accompagne ou à l'instrument d'accompagnement. L'accompagnement par de jeunes accompagnateurs·trices sera toutefois fortement apprécié. En cas d'incertitude, nous contacterons les artistes à l'avance.

En cas de questions, les participant·e·s sont priés de contacter le secrétariat de la Fondation Concours Suisse de Musique pour la Jeunesse (CSMJ):
info@sjmw.ch | +41 71 245 15 00

3. Taxes d'enregistrement

3.1 Taxe d'inscription

CHF 60.-	Solo-Act (1 personne)
CHF 30.- / personne	Duo
CHF 25.- / personne	Band (3 bis 8 personnes)

Veuillez noter que la taxe d'inscription est destinée à couvrir les frais de constitution du dossier et n'est pas remboursable. L'inscription ne peut être prise en compte et définitivement acceptée qu'après réception du versement. En s'inscrivant, les participant·e·s s'engagent à verser cette taxe.

3.2 Modalités de paiement

Les frais d'inscription doivent être réglés par e-banking à l'aide de la facture qui est automatiquement envoyée en pièce jointe au format PDF avec l'inscription. L'inscription ne sera considérée comme définitive qu'après réception du paiement.

En envoyant leur inscription, les participant·e·s s'engagent à verser la taxe correspondante.

3.3 Frais

Les participant·e·s assument eux-mêmes les frais de déplacement liés à leur participation au concours.



4. Concours 2026

4.1 Disciplines du Concours

- I. Jazz et Musique improvisée
 - Solo (1 personne, accompagnement instrumental autorisé)
 - Band (2 bis 8 personnes)
- II. Pop, Rock, Hip-Hop, Musique électronique
 - Solo (1 personne, accompagnement instrumental autorisé)
 - Band (2 bis 8 personnes)

Les jurys des disciplines du Concours sont composés de musicien·ne·s expérimenté·e·s de la discipline concernée. La discipline de participation est définie par les participant·e·s mêmes. En cas d'incertitude, veuillez contacter le secrétariat du CSMJ.

4.2 Déroulement du Concours

Inscription **01. – 30.11.2025**

Le Concours se déroule en **trois étapes** :

1. Online-PreSelection

Online-PreSelection sur la base d'enregistrements vidéo réalisés live, envoi d'un morceau de musique (max. 5 minutes) à info@sjmw.ch jusqu'au **30.11.2025**. Le jury décide, sur la base de l'enregistrement vidéo live, qui se qualifie pour la Live-PreSelection. Les participant·e·s qui ne se sont pas qualifié·e·s reçoivent un feedback du jury. Les participant·e·s seront informé·e·s d'ici fin janvier 2026 s'ils se sont qualifiés pour la Live-PreSelection

2. Live-PreSelection

Live-PreSelection à Bâle et à Lausanne pendant un weekend à la mi-mars/fin mars 2026, le jury décide sur la base de la Live-PreSelection qui se qualifie pour le Come Together. Les participant·e·s qui ne se sont pas qualifié·e·s reçoivent un feedback du jury

3. Come Together

Come Together 1 – 3 mai 2026 à Zurich, Club Mehrspur

Tous les musicien·ne·s intéressé·e·s s'inscrivent au Concours au moyen du formulaire d'inscription avec leur programme sur sjmw.ch.

Les communications se font exclusivement par courriel et par téléphone.



4.3 Catégories d'âge Jazz&Pop

Solo-Acts :

Catégorie d'âge I :	année de naissance entre 2013 et 2014*
Catégorie d'âge II :	année de naissance entre 2010 et 2012
Catégorie d'âge III :	année de naissance entre 2007 et 2009
Catégorie d'âge IV :	année de naissance entre 2004 et 2006

** Les candidat-e-s plus jeunes ne sont pas admis.*

Les enseignant-e-s sont admis comme accompagnateurs-trices instrumental.

Bands (2-8 Personen) :

Catégorie d'âge I :	moyenne des dates de naissance entre 2013 et 2014*
Catégorie d'âge II :	moyenne des dates de naissance entre 2010 et 2012
Catégorie d'âge III :	moyenne des dates de naissance entre 2007 et 2009
Catégorie d'âge IV :	moyenne des dates de naissance entre 2004 et 2006

** Les candidat-e-s les plus jeunes sont calculés pour l'âge moyen de l'année 2014.*

Pour calculer l'âge moyen, veuillez-vous servir du tableau que vous trouverez sur notre site sjmw.ch/fr/jazz-pop/telechargements/. L'année de référence pour le calcul de l'âge moyen est 2026.

Les enseignant-e-s ne peuvent ni jouer avec la formation, ni la diriger. Leur intervention dans toutes les classes d'âge en matière de son sur scène est en revanche admise.

4.4 Exigences quant au programme

Disciplines Jazz&Pop:

Compositions originales et/ou arrangements ainsi que compositions propres.

Le Concours ne prévoit pas de morceaux imposés. Le programme doit être communiqué lors de l'inscription. Pour le Come Together, il est possible de changer volontairement tout ou une partie du programme.

Le but du concours n'est pas de copier à la note près («cover») des morceaux ou enregistrements existants

4.5 Durée de la présentation

La durée de la présentation est 10 minutes maximum pour les catégories d'âge I/II et 15 minutes maximum pour les catégories d'âge III/IV.



5. Évaluation

5.1 Critères d'évaluation

- **Créativité/Originalité:** arrangement, réinterprétation, composition propre, écriture des chansons et paroles, improvisation, individualité, conception/design sonore.
- **Musicalité:** jeu d'ensemble, son de la formation, balance, dynamisme, groove, technique instrumentale et vocale, intonation et virtuosité.
- **Performance:** présence sur scène, arrangement et présentation du set, interaction avec le public et résonance, spectacle, danse et mimique.

5.2 Entretien avec le jury

A l'issue du concours, le jury se tient à la disposition des participant·e·s (et de leurs enseignant·e·s et parents) pour des entretiens de conseil. L'entretien avec le jury peut se dérouler en allemand, français, italien ou anglais.

Les noms des lauréat·e·s sont publiés sur le site web du CSMJ. La décision de chaque jury est définitive et sans appel. La voie judiciaire est exclue.

6. Prix

Après le Come Together, le jury décidera quels groupes et solos recevront un prix spécial.

Les prix sont publiés sur le site sjmw.ch/ff/, où ils sont actualisés en permanence.

7. Enregistrement sonores, photographies ou enregistrements vidéo, protection des données

Les participant·e·s acceptent que les présentations effectuées dans le cadre des manifestations du Concours puissent être enregistrées sur support sonore ou audiovisuel et retransmises à la radio et à la télévision ou diffusées sur internet. Il est interdit aux participant·e·s et à des tiers d'effectuer des prises de son ou d'images pendant les présentations du Concours. De tels enregistrements ne peuvent être réalisés que par l'organisateur lui-même ou à sa demande.

L'organisateur est autorisé à réaliser des images, des enregistrements sonores et des prises de vue des présentations faites au Concours et à les utiliser pour la promotion des Concours de l'année ou à venir, à produire et diffuser des supports sonores et audiovisuels sans but commercial, et à publier sur internet les enregistrements réalisés. En s'inscrivant au Concours, les participant·e·s transfèrent à l'organisateur les droits liés au droit d'auteur dérivant de leur participation aux enregistrements, et ceci en exclusivité, pour le monde entier et sans limitation de temps. Il n'est pas permis à l'organisateur d'arranger les enregistrements, de les utiliser à des fins publicitaires ou de les synchroniser avec des œuvres cinématographiques.



Si les participant·e·s sont en même temps les auteurs des œuvres exécutées, ils autorisent l'organisateur, sans exclusivité, à utiliser ces œuvres dans la mesure décrite ci-dessus. Les droits cédés à des sociétés de droits d'auteur (p. ex. SUISA) restent réservés.

Alle Information finden Sie auch unter: sjmw.ch

Vous trouverez aussi toutes les informations sur notre site internet: sjmw.ch/fr

Tutte le informazioni sono disponibili sul nostro sito: sjmw.ch/it

Sous réserve de modifications

État en juillet 2025, commission musical Jazz&Pop CSMJ